

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 30 MARS 2017 à 19 H 30**

### Etaient présents :

Mme Marie-Thérèse SIKORA - M. Alain ROBERT - M. Jacky BOUKHALFA - Mme Michelle POMPILI - Mme Michelle BOUSCAVERT - Mme Huguette GUERLING - Mme Sophie JOUVE - M. Jean-Claude FERANDON - M. Michel RENAUD - Mme Marie-France DUBOST - M. Jean DURIN - M. Pierre MONTEIL - M. Denis KAPALA - Mme Caroline LARRAYOZ - M. Clément JAY - M. Bernard GRAND - Mme Jacqueline DUBOISSET - M. Christian JEROME - Mme Maryse PERRONIN.

### Etaient absents – excusés :

M. Pierre BARILLIER (procuration donnée à M. A ROBERT)  
M. Claude DEQUAIRE (procuration donnée à M. J BOUKHALFA)  
M. Christian JOUHET (procuration donnée à Mme M. POMPILI)  
Mme Eva BERNARD (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse SIKORA)  
Mme Muriel DESARMENIEN (procuration donnée à Mme C. LARRAYOZ)  
Mme Marjorie LE MAY (procuration donnée à Mme M. BOUSCAVERT)  
Mme Elodie PETREMENT (procuration donnée à Mme H. GUERLING)  
M. Christopher DEMBIK (procuration donnée à M. Christian JEROME)

Madame Marie-Thérèse SIKORA, ouvre la séance à 19 H 30 et procède à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre MONTEIL est nommé secrétaire de séance.

Après l'approbation du compte rendu du 23 Février 2017, à l'unanimité, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, aborde l'ordre du jour :

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire quitte la séance et nomme Monsieur Alain ROBERT, 1<sup>er</sup> adjoint président de la séance.

Le compte administratif 2016 du budget communal s'établit en fonctionnement à **4 251 549.88 €**. de dépenses pour **5 256 288.76 €**. de recettes dégageant ainsi un excédent de **1 004 738.88 €**. contre 1 346 443.90 €. en 2015 (-25.38 %).

Dans le cadre des dispositions de la Comptabilité M14, cet excédent fait l'objet d'un transfert intégral à la section d'investissement.

En matière d'investissement, l'ensemble des recettes s'élève à **3 357 137.30 €** et les dépenses à **2 476 167.52 €** laissant apparaître un excédent de **880 969.78 €** et un reste à réaliser de dépenses de **3 538 176.27 €** correspondant aux opérations suivantes :

- ✦ Acquisitions de matériels
- ✦ Solde de travaux de bâtiments – barrages, centre de loisirs, multi accueil, école la Roche (1<sup>ère</sup> tranche), appartement école la Source, local de rangement...
- ✦ Réseau d'eaux pluviales à la Vernade
- ✦ Etudes pour la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Lac
- ✦ Solde d'études réalisées dans le cadre de l'opération « St-Eloy 2020 »

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif ainsi que l'affectation des résultats.**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016-SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2016 du Service de l'Assainissement est présenté comme suit :

\* Section de Fonctionnement

Recettes.....	194 034.89 €
Dépenses.....	194 056.88 €

➤ Résultat de clôture : **DEFICIT..... 21.99 €**

\* Section d'Investissement

Recettes.....	829 411.80 €
Dépenses.....	442 777.78 €

➤ Résultat de clôture : **EXCEDENT..... 386 634.02 €**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte :**

- ♦ le Compte Administratif 2016 du service de l'assainissement
- ♦ l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 à « Néant »

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016-SERVICE DU S.P.A.N.C.**

Le Compte Administratif 2016 du Service de l'Assainissement Non Collectif est présenté comme suit :

\* Section de Fonctionnement

Recettes..... 9 810.61 €

Dépenses..... 12 922.77 €

➤ Résultat de clôture : **DEFICIT..... 3 112.16 €**

\* Section d'Investissement

Recettes..... 9 810.61 €

Dépenses..... 9 294.03 €

➤ Résultat de clôture : **EXCEDENT..... 516.58 €**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte :**

- ♦ le Compte Administratif 2016 du service de l'assainissement non collectif
- ♦ l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 à NEANT

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 - LOTISSEMENTS**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se valide les comptes administratifs 2016 des lotissements de Lachaud, les Nigognes et les Charbonnies qui sont identiques à ceux de 2015.**

### **COMPTES de GESTION**

**Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 des budgets principal et annexes de Madame le Receveur Municipal.**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, revient en séance après le dernier vote du Compte Administratif.

## BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que, depuis la commission de finance, la mairie a été destinataire des notifications des taxes. Le montant des recettes a donc été réajusté en conséquence sur les différentes lignes mais les équilibres généraux sont identiques.

Madame Sophie JOUVE, Adjointe aux finances présente le budget et les principaux éléments.

En matière de fonctionnement, le budget est présenté en équilibre à hauteur de **5 303 923.00 €** avec un virement à la section d'investissement de **524 621.00 €**.

La section d'investissement, équilibrée à hauteur de **6 467 564.00 €**. avec reprise des restes à réaliser, dégage les crédits nécessaires pour réaliser les nouvelles opérations présentées lors du débat d'orientation budgétaire et à la commission des finances du 23 mars, à savoir :

- ✦ Travaux dans les différents bâtiments communaux :
  - ✦ Ancienne gendarmerie - changements des fenêtres,
  - ✦ Salle des fêtes – réfection,
  - ✦ Mairie – réaménagement de l'accueil,
  - ✦ Camping – travaux d'étanchéité,
  - ✦ Espace jeunes – isolation phonique,
  - ✦ La Source – réfection du chauffage, de la tisanerie, de la plomberie WC, des peintures bois extérieures
  
- ✦ Travaux de voirie divers dans le cadre du marché à bons de commande
- ✦ Construction de trottoirs sur différentes rues
- ✦ Programme annuel de réfection de voirie
- ✦ VRD ancienne mairie
- ✦ Etudes pour :
  - ✦ l'aménagement de la rue des Rinchauds – 2<sup>ème</sup> tranche,
  - ✦ l'agrandissement du lotissement du Lac,
  - ✦ la requalification de la halle marché couvert,
  - ✦ maison des services médicaux-sociaux,
  - ✦ le nord de la rue Jean Jaurès,
  
- ✦ Eclairage public :
  - ☞ Programme annuel de reconstruction
  - ☞ Eclairage des écarts
  
- ✦ Acquisition de matériels divers
- ✦ Travaux en régie
- ✦ Aménagement des espaces publics en centre-ville

Le budget présenté intégrera :

En fonctionnement :

L'adoption par chapitre des dépenses et recettes de fonctionnement,  
La reconduction des taux des taxes foncières et d'habitation  
La hausse de 2 % des tarifs (hors cantine scolaire et camping) à compter du  
1<sup>er</sup> juin 2017,  
L'attribution des subventions aux associations,  
Les subventions aux écoles

En investissement :

Le mandatement de Madame le Maire pour formuler les demandes de subventions ou d'emprunts qui apparaissent dans le financement des programmes d'investissements et l'autorisant à signer toutes les pièces relatives aux démarches administratives afférentes.  
La Caisse des Dépôts proposant un prêt à taux 0 sera mobilisée pour assurer les emprunts inscrits au budget pour un montant 1 250 000€.

Au cours de la présentation du budget principal, plusieurs interventions sont faites, résumées ci-dessous.

Monsieur Denis KAPALA fait remarquer dans les dépenses de fonctionnement qu'une ligne de 4 000€ sur la formation des élus est prévue au budget mais jamais dépensée et considère qu'il faut encourager les nouveaux élus à partir en formation.

Madame le Maire constate aussi que les crédits ne sont pas utilisés mais elle n'enregistre aucune demande de formation, s'ils y en avaient, elles seraient étudiées.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux, intervient en signalant que le programme de remplacement de l'éclairage public dans les écarts serait reporté d'un an et remplacé par l'éclairage du giratoire du futur contournement de la Boule.

Monsieur Christian JEROME demande si le budget pour l'achat de la navette correspond à une navette supplémentaire ou un remplacement.

Madame le Maire informe que cela concerne un remplacement, un remplacement nécessaire au vu de l'usage régulier qui en est fait.

Monsieur Denis KAPALA trouve le montant affecté très élevé par rapport au nombre de TBI. Il lui est précisé que ce montant ne comprend pas que l'achat du matériel, il y a aussi l'installation, l'ordinateur et la formation.

Sur ce dernier point, Monsieur Michel RENAUD réagit en demandant que les instituteurs adhèrent à ce système informatique pour que la municipalité ne gaspille pas de l'argent.

Un débat s'en suit sur le thème des TBI et de leur usage dans les écoles.

Monsieur Denis KAPALA fait remarquer que le changement de système de gestion des accès de la maison des associations était ce qu'il avait préconisé à l'époque de la réhabilitation. De plus, il s'interroge sur les inscriptions budgétaires sur le thème de l'accessibilité.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire précise que l'agenda programmé d'accessibilité est prévu sur 6 ans à hauteur de 100 000€ par an et pour cette année ce montant est inclus dans l'aménagement des espaces publics.

Monsieur Bernard GRAND demande s'il existe un projet pour l'ancienne gendarmerie, fait part de la nécessité de régler 2 problèmes importants dans la salle des fêtes à savoir la sonorisation et le système de transport des tables et enfin demande comment seront gérées les tables qui vont être achetées.

Madame le Maire informe que la communauté de communes souhaite installer des bureaux dans ces bâtiments, il revient donc à la commune de changer les fenêtres, pour la salle des fêtes il est prévu de changer la moquette qui a l'âge de la salle, enfin pour la gestion des tables, ce sera vu en réunion de travaux et elle demande à Monsieur BOUKHALFA Adjoint aux travaux, de faire le nécessaire.

Lors de la présentation du document sur l'attribution des subventions aux associations, Monsieur Denis KAPALA demande qu'un document soit produit pour évaluer les aides indirectes aux associations, par exemple les mises à disposition. Monsieur Michel RENAUD demande que soit ajouté des critères supplémentaires à l'ancienneté pour le calcul du montant des subventions, par exemple le nombre d'adhérents ou autre.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond qu'un dossier est tenu par association, et nous pouvons chiffrer les travaux des agents en fonction des travaux réalisés, ainsi que le prêt de matériel.

Un débat s'en suit sur les modes de calcul des montants des subventions et l'usage de subvention pour développer d'autres activités sur le territoire.

**Après en avoir délibéré, avec 5 abstentions, le Conseil Municipal approuve ce budget primitif**

## **BUDGET PRIMITIF 2017-SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, adopte les propositions suivantes :

- montant de la **surtaxe de l'ASSAINISSEMENT pour 2017** : 1.185 €/m<sup>3</sup>
- **Budget de l'ASSAINISSEMENT**, équilibré dans chaque section pour les montants suivants :

* Section de Fonctionnement.....	295 371.99 €
* Section d'Investissement.....	981 874.02 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce budget primitif**

## **BUDGET PRIMITIF 2017-SERVICE DU S.P.A.N.C.**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, adopte les propositions suivantes :

- **Budget du service public d'assainissement non collectif (S. P. A. N. C.)** équilibré dans chaque section pour les montants suivants :

* Section de Fonctionnement.....	9 812.16 €
* Section d'Investissement.....	5 716.58 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce budget primitif**

## **BUDGETS PRIMITIFS 2017 - LOTISSEMENTS**

Les membres de l'assemblée seront appelés à se prononcer sur les budgets primitifs 2017 des lotissements de Lachaud, les Nigennes et les Charbonnies qui restent inchangés par rapport à l'année précédente compte tenu de l'absence d'opérations en 2016.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce budget primitif**

## **INDEMNITÉ DE CONSEIL A LA TRÉSORIÈRE**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à verser l'indemnité de conseil au taux maximum à Madame Isabelle DARBY, comptable de la Commune, d'un montant de 1 062, 87 € bruts pour l'année 2016.**

## TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet au vote le tableau des effectifs ci-dessous, arrêté en tenant compte des effectifs présents, de futurs avancements et des besoins de recrutement.

### MODIFICATIONS SUITE A REQUALIFICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les postes suivants ont été modifiés comme suit :

#### SECTEUR ADMINISTRATIF

Le grade d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe devient Adjoint administratif

Le grade d'Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe devient Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

#### SECTEUR TECHNIQUE

Le grade d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe devient Adjoint technique

Le grade d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe devient Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

#### SECTEUR POLICE

Le grade de Garde champêtre principal devient Garde champêtre chef

#### SECTEUR ANIMATION

Le grade d'Adjoint d'Animation 1<sup>ère</sup> classe devient Adjoint d'Animation principal 2<sup>ème</sup> classe

### CREATIONS DE POSTE SUITE AUX FUTURS AVANCEMENTS

#### SECTEUR ADMINISTRATIF

Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe TNC 5 H 25/semaine + 1 poste

Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe + 1 poste

#### SECTEUR TECHNIQUE

Agent de maîtrise principal + 2 postes

Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe + 6 postes

#### SECTEUR SPORTIF

Educateur principal APS 1<sup>ère</sup> classe + 1 poste



## RECAPITULATIF TABLEAU DES EFFECTIFS 2017

GRADES OU EMPLOIS	TOTAL EFFECTIF CONSEIL MUNICIPAL du 12/04/2016	SUPPRESSION de POSTE CT du .....	CREATION de POSTE AU BUDGET PRIMITIF 2017	TOTAL EFFECTIF	EFFECTIF POURVUS
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
D. G. S.	1			1	1
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>9</b>
Attaché	1			1	0
Rédacteur principal 1ère classe	3			3	2
Rédacteur principal 2ème classe	1			1	1
Rédacteur principal 2ème classe TNC -5 H 25/sem.	0		1	1	0
Rédacteur	1			1	0
Rédacteur TNC -5 H 25/sem.	1			1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	1		1	2	1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	4			4	2
Adjoint Administratif	3			3	2
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>49</b>	<b>33</b>
Ingénieur	2			2	1
Technicien principal 1ère classe	2			2	1
Technicien	3			3	1
Agent de Maîtrise Principal	1		2	3	1
Agent de Maîtrise	3			3	2
Adjoint technique principal 1ère classe	1		6	7	0
Adjoint technique principal 2ème classe	10			10	9
Adjoint technique	18			18	17
Adjoint technique TNC-24 H/sem.	1			1	1
<b>SECTEUR SPORTIF</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
Educateur Principal APS 1ère classe	0		1	1	0
Educateur Principal APS 2ème classe	1			1	1
Educateur APS	3			3	1
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Garde Champêtre Chef	1			1	1
<b>SECTEUR ANIMATION</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1			1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>74</b>	<b>47</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Adopte le tableau des effectifs tel que présenté arrêté à ce jour
- ✓ Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION

*Vu le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1609 nonies C et 1638-0 bis,*

*Vu l'arrêté de la Préfète du Puy de Dôme en date du 19 décembre 2016 n°16-02964 créant la « Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy » par fusion des communautés de communes « Saint-Eloy Communauté », « de Pionsat » et « Cœur de Combrailles » étendue aux communes de Servant, Menat, Teilhet, Neuf-Eglise et Virlet,*

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle au Conseil Municipal :

Le 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

La réforme de la taxe professionnelle en 2010 a impliqué la suppression de la taxe d'habitation (TH) départementale et son reversement au bloc communal. Sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy, ce sont les communes qui ont bénéficié dans son intégralité de la TH départementale (les taux de TH des communes ont augmenté en conséquence), l'EPCI n'étant pas encore créé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette TH départementale doit normalement être transférée à la Communauté de Communes issue de la fusion. La loi prévoit une compensation du transfert de cette TH départementale, au travers des attributions de compensation :

Conformément au 2° du V de l'article 1609 nonies C du CGI et au IV de l'article 1638-0 bis du CGI, le taux de TH des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy doit être réduit et l'attribution de compensation reversée aux communes doit être majorée du produit de la réduction de taux de TH par les bases de TH de la commune.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:**

**Prend acte** du fait que le montant de l'attribution de compensation reversée à la commune sera égal au montant versé ou perçu en 2016, auquel s'ajoutera la compensation de la quote-part de TH départementale transférée à la Communauté de Communes.

Le montant de l'attribution de compensation sera donc le suivant :

	Montant versé ou perçu en 2016	Part de TH départementale	Montant total de l'attribution de compensation
SAINT-ELOY-LES-MINES	1 074 464,60 €	289 246,00 €	<b>1 363 710,60 €</b>

## **MUTUALISATION ACHAT ÉLECTRICITÉ SIEG**

**Objet :** Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : **groupement SIEG ELEC 2017 - 2022**

Monsieur Jacky BOUKHALFA, adjoint aux travaux, présente la délibération sur la convention d'une durée de 6 ans ;

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, coordonnateur du groupement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,
- Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA ;
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

## **SERVICE HABITAT JEUNES (Corum Saint Jean) :** **CONVENTION D'ANIMATION**

Madame Michelle POMPILI, Adjointe aux affaires sociales, rappelle la mise en place depuis septembre 2015 d'un Service Habitat Jeunes (SHJ) destiné à faciliter l'accueil sur le territoire des jeunes en mobilité professionnelle en leur proposant des solutions d'hébergement flexibles et adaptées à leurs besoins.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que ce dispositif, s'inscrivant dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg « St Eloy 2020 », résulte d'un partenariat établi entre la mairie et le CCAS de Saint-Eloy-les-Mines, le Corum Saint-Jean (gestionnaire du service), Ophis (bailleur social), le Lycée Professionnel et l'usine Rockwool.

Afin de faciliter la gestion de ce Service Habitat Jeunes, le paiement des factures relatives à son fonctionnement sera assuré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Eloy-les-Mines. En contrepartie, la Commune de Saint-Eloy-les-Mines remboursera le coût de l'animation au CCAS, financé à hauteur de 50% par le FNADT.

Il est proposé une convention de prestation de services jointe en annexe.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention.**

## **PRIME RAVALEMENT FACADES**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la prime communale au ravalement de façade à :**

1. M. DUMAS Raymond pour : **416,32 €**

Adresse du bâtiment : 46, Rue des Rinchauds

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du budget communal.

## **Questions Diverses**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire constate que l'ordre du jour est épuisé et clôt la séance à 21 H 05.